

Budget primitif 2017

Annexe 3 – Handibudget

1. Contexte

En 2011, le bureau municipal a validé le principe d'élaboration d'un handibudget, dans l'objectif d'améliorer la lisibilité de l'action municipale en faveur des personnes handicapées. La Ville ayant une approche intégrée du handicap, le travail en ce domaine est partagé et mené par toutes les directions de la ville.

Ce rapport présente les dépenses prévues dans le cadre du BP 2017, sur la base des apports des directions et services de la Ville. Il mentionné également les principales actions n'entraînant pas de surcoût mais favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap à Saint-Denis.

Les actions sont classées en **quatre domaines** :

- accessibilité
- intégration professionnelle
- accès aux droits et services
- communication, sensibilisation et développement des partenariats

Ce handibudget BP 2017 est en baisse de 21% par rapport au BP 2016 : **2 044 721 euros sont prévus en 2017** contre 2 594 929 euros en 2016.

Sur ces 2 044 721 euros, 1 178 444 euros (58%) correspondent à des dépenses d'investissement et 866 277 euros (42%) à des dépenses de fonctionnement.

Le travail mené a permis d'améliorer le taux d'emploi conforme aux obligations légales, ce qui a pour conséquence une baisse de la cotisation obligatoire indexée sur le taux d'emploi des personnes handicapées. Les dépenses de fonctionnement diminuent de 14% de BP 2016 à BP 2017.

Les financements accordés par le fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) sont aussi en baisse pour ces raisons, effet de l'effort de la ville pour atteindre un taux d'emploi conforme aux obligations légales (cf. 2.2).

Le budget dédié à l'accessibilité reste à un niveau relativement proche de sa moyenne annuelle (1 366 300 € depuis 2014) même si on constate une diminution par rapport à l'année 2016 (- 25 %) qui avait été marquée par un niveau particulièrement élevé de dépenses.

Depuis 2014, 4 098 900 euros ont ainsi été dépensés en dépenses d'investissement pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux. **Un effort important de la ville qui se poursuit annuellement, consolidée par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, où chaque année des travaux de mise en accessibilité sont prévus.

D'une manière générale, **la dimension « handicap » est aujourd'hui portée par la plupart des directions** où une réelle volonté existe pour inclure les personnes en situation de handicap.

2. Les actions en faveur du handicap et les dépenses liées selon les domaines

2.1. L'accessibilité du cadre bâti, de l'information et de la communication (1 181 844 euros)

Depuis 2010, une somme dédiée aux travaux d'accessibilité est inscrite dans le PPI. 800 000 euros sont ainsi prévus en 2017.

Sur ces 800 000 euros, 330 680€ seront utilisés pour la mise en accessibilité du 15 rue Catulienne, 80 000€ permettront de terminer les travaux de mise en accessibilité engagés en 2016 sur les groupes scolaires Joliot Curie et Victor Hugo, 100 000€ seront utilisés pour les études de mise en accessibilité de l'école élémentaire Jean Vilar, 282 000€ seront engagés pour les travaux de la Bourse du travail et 100 000€ seront utilisés pour le déploiement de la signalétique définie par la **charte multi-sensorielle**. Le montant alloué au déploiement de la charte signalétique a doublé par rapport à la programmation 2016.

Outre ces 800 000 euros dédiés, 285 764€ doivent être dépensés sur des opérations de rénovation qui permettront également de rendre accessibles les bâtiments (GS Danielle Casanova et le centre nautique La Baleine).

Au total, **1 178 444 euros sont prévus en 2017 pour la mise en accessibilité des ERP municipaux.**

Il faut ajouter à cela l'ensemble des **travaux de rénovation** qui contribuent de façon conséquente à l'accessibilité et dont le détail est donné en annexe. **Ces dépenses indirectes représentent, dans le BP 2017 un montant total de 1 221 900 euros.**

Au-delà de ces travaux pilotés par la direction des bâtiments et de l'architecture, **d'autres directions participent à la mise en accessibilité des services municipaux**, telles que :

- le CTM, lors d'interventions ponctuelles (exemple : installation d'isoloirs PMR pour les élections)
- la Direction de la Vie scolaire (enseignement) et l'unité d'archéologie, avec l'achat de mobilier et de matériel pédagogique adapté

L'adaptation du cadre bâti est l'élément le plus coûteux pour l'accessibilité des services publics mais il ne doit pas faire oublier les enjeux **d'accessibilité de l'information et de la communication.**

A cet égard, les actions amorcées en 2016 sur ces aspects, seront poursuivies :

- sessions de formation des agents d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap
- mise en accessibilité du site internet de la ville selon le RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations)

2.2. L'intégration professionnelle (326 081euros)

• L'obligation d'emploi et la contribution au FIPHFP

Tout employeur de plus de 20 salariés doit présenter un taux d'emploi de travailleurs handicapés supérieur ou égal à 6%. Si ce taux est inférieur à 6%, l'employeur doit reverser une contribution à un fonds d'aide pour le recrutement et l'insertion des travailleurs handicapés (le FIPHFP, dans le cas des employeurs publics).

Depuis 2013, le taux d'emploi de la Ville a été en constante augmentation, ce qui a entraîné une baisse de la contribution payée au FIPHFP. Chaque année, le montant budgété de manière prévisionnel par la Ville pour le paiement de la contribution se base sur le montant payé l'année précédente. 14 413 euros sont budgétés en 2017 (contre 20 000 euros en 2016).

Outre l'emploi direct, la Ville sous-traite des activités à des établissements et services d'aide par le travail (ramassage des poubelles, mise sous pli, etc.). 130 000 euros sont prévus pour cela en 2017.

Evolution du nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) à la Ville de Saint-Denis

| Année | 2006 | 2012 | 2015 | 2016 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de BOE | 38 | 84 | 165 | 167 |
| Taux d'emploi direct | 1,19% | 3,40% | 5,50 % | 5,62% |

• Les actions prévues pour favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

La Ville a signé en 2012 une **convention avec le FIPHFP** afin d'avoir davantage de moyens pour prendre en compte les problèmes de santé ou les situations de handicap rencontrés par les agents. Cette convention, mise en œuvre par la référente handicap de la DRH en lien avec les autres services et directions, était effective jusque fin 2016.

Un travail entamé au cours de l'année 2016 a permis de proposer une nouvelle convention au début de l'année 2017. Cette convention effective jusqu'en 2019 répond à l'exigence nouvelle de co-financement imposée par le FIPHFP. Désormais une partie ou la totalité de certaines actions doivent être financées par la collectivité.

Ainsi, en 2017, sur la base de cette nouvelle convention les actions de maintien dans l'emploi, de formation et d'aménagements de postes se poursuivent.

123 885 euros doivent être dépensés pour les actions d'intégration professionnelle en 2017. Le budget total prévu pour l'intégration professionnelle s'élève à **326 081 euros** (contre 439 000 euros en 2016).

2.3. Accès aux droits et services (483 737 euros)

• L'accueil de droit commun

Les Dionysiens en situation de handicap sont accueillis dans les services municipaux au même titre que n'importe quel habitant. **Le CCAS et la DSDS** sont particulièrement concernés, notamment:

- Le service Maintien à domicile : quatre personnes en situation de handicap bénéficieront en 2017 de ce service du CCAS, pour une dépense totale estimée à 17 538 €
- Le Pôle social, qui met à disposition des dossiers MDPH, peut aider à les remplir lors de permanences dédiées et remet aux usagers les cartes attribuées par la MDPH (invalidité, priorité, stationnement).

Au-delà du CCAS, **l'ensemble des structures municipales** sont impliquées. On peut notamment citer :

- les Maisons du Petit Enfant (une dizaine d'enfants accueillis)
- les équipements culturels : Musée d'Art et d'histoire, Unité d'archéologie, Ecole d'Arts Plastiques, Conservatoire : médiation culturelle et activités spécifiques avec des groupes de personnes handicapées, autour du jardin des 5 sens au Musée, à la Fabrique de la Ville, etc.
- la Maison des parents : perspective de reprise des temps d'échange et de rencontres autour du handicap
- les Centres Municipaux de Santé
- les équipements de vie des quartiers (vie associative, maisons de quartier, etc.)

• L'accueil et la prise en charge renforcée

L'accueil de droit commun pratiqué par l'ensemble des structures municipales n'est pas toujours suffisant et un accompagnement spécifique peut être nécessaire pour certains types de handicaps.

Ce constat a amené la Ville à mettre en place des projets spécifiques pour renforcer l'accueil, avec des personnels supplémentaires lorsque le droit commun montre ses limites.

Les **accueils de loisirs** pratiquent ainsi, depuis 2011, un encadrement renforcé pour les enfants en situation de handicap ne pouvant être accueillis avec un taux d'encadrement classique. **24 animateurs vacataires** pour un montant total de 271 464 euros sont recrutés à ce titre. En 2017, le taux d'encadrement évolue à 3 enfants pour 2 animateurs, en lieu et place du 1 pour 1, en maintenant l'encadrement renforcé pour les enfants dont la sécurité le nécessite. Cette évolution doit permettre d'élargir ce service lors des accueils du soir.

La Ville a également recours à **des vacataires supplémentaires sur le temps de pause méridienne** pour renforcer les équipes lorsque le handicap d'un enfant le nécessite. Une quarantaine de vacataires est employée à ce titre, pour un **budget total de 180 000 euros**.

En 2017, il est également prévu de poursuivre le développement d'actions pour **favoriser le départ en vacances des enfants handicapés**, dans la continuité de l'offre proposée en 2017 :

- intégration individuelle dans un séjour de vacances sans adaptation du format
- intégration de 3 à 5 enfants dans un séjour de vacances en adaptant le format ;
- organisation de séjours familles pour les familles ayant un ou plusieurs enfants en situations de handicap ;
- financement de séjours adaptés ;

Le besoin financier nécessaire pour développer ces aspects est estimé à **14 735 euros**.

• La formation des agents à la prise en compte du handicap

Outre les formations accessibilité mentionnées au point 2.1, d'autres formations sont prévues en 2017 :

- formation des agents du maintien à domicile sur l'accompagnement des personnes atteintes de pathologie mentales, de maladie d'Alzheimer ou autres formes de démence
- reprise des actions de sensibilisation et de formation à l'autisme, en modifiant le format proposé les années précédents.

2.4. Sensibilisation au handicap, développement des partenariats et communication (11 300 euros)

• La sensibilisation sur les temps festifs de la Ville

En 2017, il est prévu de poursuivre **les actions de sensibilisation** pendant la Fête de Saint-Denis. D'autres actions du même type sont également susceptibles d'être programmées pendant le reste de l'année.

• Le développement des partenariats

La Ville travaille avec plusieurs types de partenaires :

- les **services et établissements médico-sociaux implantés à Saint-Denis**, qui fréquentent régulièrement les services municipaux (Musée, Centres de santé, espaces-jeunesse, ludothèques...)
- les **associations locales** : la Ville soutient leurs projets (activités au Musée, au théâtre, mise à disposition de salles et de cars) et leur verse des subventions, en particulier via la mission handicap, la direction de la santé et la vie associative. 7 500 euros seront versés en 2017 à 6 associations.
- les **partenaires institutionnels** : ARS, MDPH, Conseil départemental, Centres ressources, etc., autant de partenaires incontournables pour la mise en œuvre de nouveaux projets. Par ailleurs, le handicap est pleinement pris en compte dans deux instances partenariales importantes du territoire :
- le **Contrat local de santé** qui comprend une fiche action sur l'accès aux soins des personnes handicapées et une autre sur l'autisme.
- le **Conseil Local en Santé Mentale**, qui porte plusieurs actions contribuant au mieux-être des personnes en situation de handicap, notamment à travers les groupes de travail « Autisme » et « Logement ».

• Communiquer : la publication d'un guide du handicap

Le guide du handicap de la Ville de Saint-Denis a été publié et imprimé en 2000 exemplaires en 2015. Compte-tenu de la rapidité avec laquelle il s'est écoulé et n'ayant pas été réédité en 2016, il est prévu de l'actualiser et de le réimprimer en 2017. Le coût étant pris en charge par la Mission handicap.

Synthèse des dépenses prévues selon les domaines d'action

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Accessibilité | 1 181 844 € |
| Intégration professionnelle | 326 081 € |
| Accès aux droits et services | 483 737€ |
| Sensibilisation du grand public | 11 300 € |
| Mission handicap | 41 759 € |
| Total | 2 044 721€ |

3. Les moyens humains

3.1. Les postes dédiés à temps plein

Outre les postes de vacataires dans les accueils de loisirs, sur le temps de pause méridienne et dans les séjours de vacances, deux postes à temps plein sont aujourd'hui dédiés au handicap :

- Au sein de la Direction Générale, un poste de chargé de mission dont l'objet est d'assister les directions dans la mise en œuvre de projets pour une meilleure prise en compte du handicap
- Au sein de la DRH, un poste de référent handicap dont l'objet est de mettre en œuvre la convention signée avec le FIPHFP.

3.2. La mobilisation de l'ensemble des directions

Au-delà des postes dédiés, plusieurs agents consacrent un temps de travail conséquent au handicap dans le cadre de leurs missions. C'est notamment le cas de :

- la Direction des bâtiments et de l'architecture, pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux ;
- la Direction des Ressources humaines via le pôle social pour l'accompagnement des agents de la ville dans la constitution de leur dossier MDPH ;
- la Direction de la vie scolaire (enfance) avec le projet de renforcement de l'accueil en centres de loisirs et en séjours de vacances ;
- la Direction de la Vie scolaire (enseignement), avec le renforcement de l'encadrement pour la pause méridienne et le travail réalisé en lien avec les enseignantes référentes handicap de l'Education nationale
- La Direction de la santé, dans ses différentes composantes, (dépistage en PMI, intégration de la question du handicap dans les projets de l'Unité Ville et santé (CLS, CLSM), suivi en CMS...)

Au-delà de ces directions, de nombreux projets sont menés en lien avec le handicap dans les différentes directions, un investissement qui se conforte d'année en année et qui dépend de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la municipalité.

Domaine d'action 1 : Accessibilité (physique + information & communication)

| Direction / Service | Action | Partenaires | Dépenses prévues en 2017 | Recettes prévues en 2017 | Observations |
|--|--|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| Bâtiments & architecture | Travaux et études favorisant la mise en accessibilité des bâtiments municipaux | MOE, CCA | 1 178 444 € | | |
| Petite Enfance/Mission Handicap | Prestation de traduction en langue des signes | | 1 400 € | | |
| Vie scolaire-Enseignement/ Unité d'archéologie | Achat de mobilier scolaire et de matériel pédagogique adapté | | 2 000 € | | Montant en fonction de la demande |
| TOTAL | | | 1 181 844 € | | |

Domaine d'action 2 Intégration professionnelle

| Direction / Service | Action | | Partenaires | Dépenses prévues en 2017 | Recettes prévues en 2017 | Observations |
|-------------------------------|--|--|--|---------------------------------|---------------------------------|--|
| Ressources humaines | Mise en œuvre de la Convention FIPHFP (Financement FIPHFP) | Aménagements et adaptations de poste | FIPHFP AFPA | 54 525 € | 70 125€ | Dont 13 600€ pour la formation des agents, 2 000€ pour la formation des acteurs |
| | | Formation | | 15 600 € | | |
| | Mise en œuvre de la Convention FIPHFP (Financement Ville) | Aménagements et adaptations de poste | | 27 260 € | | |
| | | Formation | | 23 500 € | | |
| | | Recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi | | 3 000 € | | |
| | Emploi d'une référente handicap | | | 57 783 € | | Dont 10 611 € dédiés à la partie du temps consacrée au handicap par la secrétaire de l'assistante sociale du personnel |
| | Contribution annuelle au FIPHFP | | | 14 413 € | | Montant budgété sur la base de la contribution 2016 |
| Accueil/ Commande publique | Sous-traitance à des ESAT | | ESAT Vivre autrement ESAT La Résidence sociale | 130 000 € | | Marchés pour la mise sous pli et le ramassage des poubelles au Centre Administratif |
| TOTAL | | | | 326 081 € | | |

Domaine d'action 3 Accès aux droits et services

| Direction / Service | Action | partenaires éventuels | Dépenses prévues en 2017 | Recettes prévues en 2017 | Observations |
|-----------------------------|--|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| CCAS | Prestations d'aide à domicile auprès de personnes en situation de handicap | | 17 538 € | 7 008 € | Prévisionnel sur la base du réalisé de l'année précédente |
| Vie scolaire-Enfance | Accueil renforcé des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs | | 271 464 € | 139 200 € | Dépenses dédiées au personnel et au fonctionnement (jouets et matériel adaptés, etc.) |
| | Accueil renforcé des enfants en situation de handicap en séjours de vacances | Eclaireurs de France | 14 735 € | 1 520 € | Dépense qui englobe le coût salarial supplémentaire pour l'accueil d'enfants en situation de handicap en séjours ordinaires avec encadrement renforcé, l'organisation d'un séjour de répit et le financement de 4 séjours adaptés |
| Vie scolaire - Enseignement | Renforts pour l'encadrement de la pause méridienne | Education nationale | 180 000 € | | Enveloppe pour 40 animateurs en renfort sur le temps de la pause méridienne |
| TOTAL | | | 483 737 € | | |

Domaine d'action 4 Sensibilisation du grand public/Développement de partenariat

| Direction / Service | Action | partenaires éventuels | Dépenses prévues en 2017 | Recettes prévues en 2017 | Observations |
|--|--|-------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| Mission Handicap/ Santé/ Vie associative | Subvention | | 7 500 € | | Associations concernées: Un sourire d'ange, GAIF, GEM L'Entretemps, GEM L'Astrolabe, Santé Mentale et Culture, A Plaine vie |
| Mission Handicap | Ré-impression du guide "le Handicap à Saint-Denis" | Groupe de travail dédié | 3 800 € | | |
| TOTAL | | | 11 300 € | | |

Mission handicap (mise à part car transversale à l'ensemble des domaines présentés ci-dessus)

| Direction / Service | Action | partenaires éventuels | Dépenses prévues en 2015 | Recettes prévues en 2015 | Observations |
|---------------------------------------|---|-----------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
| Direction générale / Mission handicap | Emploi d'une personne à temps plein pour animer la mission handicap | | 41 759 € | | |
| TOTAL | | | 41 759 € | | |

Détail des travaux de mise en accessibilité prévus en 2016

TABLEAU DE DETAIL

| Nature de la dépense et domaines d'intervention des services | Action (présentation détaillée) | Dépenses TTC |
|--|---------------------------------|--------------|
|--|---------------------------------|--------------|

TOUS BATIMENTS

| | | |
|---------------------------------------|---|-----------|
| Charte signalétique multi-sensorielle | Mise en place de la signalétique sur une dizaine de bâtiments | 100 000 € |
|---------------------------------------|---|-----------|

BATIMENTS SCOLAIRES & PETITE ENFANCE

Coût opération toutes dépenses confondues (dont études)

| | | |
|------------------------------|---|-----------|
| GS Joliot-Curie | Fin de la mise en accessibilité | 80 000 € |
| CG Victor Hugo | | |
| Ecole élémentaire Jean Vilar | Etude pour la mise en accessibilité | 100 000 € |
| GS Danielle Casanova | Rénovation sanitaires (création sanitaire PMR) et menuiseries | 252 500 € |

BATIMENTS SOCIO-CULTURELS

| | | |
|----------------------------|---|--------------------|
| 15 rue Catulienne | Ascenseur, aménagements, circulations et locaux, éclairage | 330 680 € |
| Bourse du Travail | Circulation intérieure, aménagement extérieur, éclairage, sanitaire | 282 000 € |
| Centre Nautique La Baleine | Ascenseur (réglages, reprises) | 33 264 € |
| TOTAL | | 1 178 444 € |

Travaux de rénovation contribuant indirectement à l'accessibilité

| | | |
|---|---|--------------------|
| Basilique | Amélioration de la visibilité nocturne du monument (éclairage) | 8 000 € |
| Espace Jeunesse Saint-Rémy | Aménagements, circulations et locaux, sanitaires et éclairage | 66 000 € |
| Espace Jeunesse Confluence | Aménagements, circulations et locaux, sanitaires et éclairage | 50 000 € |
| Espace Jeunesse Cosmonautes | Aménagements, circulations et locaux, sanitaires et éclairage | 2 000 € |
| Résidences personnes âgées Croizat et Dyonisia | Aménagements intérieurs, éclairage | 60 000 € |
| Centre social Centre-Ville | Rampe d'accès, aménagements, circulations et locaux, sanitaires, éclairage | 225 000 € |
| Mairie Annexe | Aménagements, circulations et locaux, sanitaires et éclairage | 72 000 € |
| Stade Auguste Delaune – Extension de la Raquette | | 18 000 € |
| GS Félix Faure | Ravalement façade, sol | 28 000 € |
| GS du Lendit | Menuiseries extérieures, rénovation électricité, sol et création de douche dont une PMR | 175 500 € |
| GS le village Landy (Confluences 2) | | 273 600 € |
| GS Cosmonautes | Réfection peintures et menuiseries | 63 000 € |
| GS Rû Montfort | Réfection peintures, sols et clôture | 99 000 € |
| GS Denis Diderot | Ravalement façade | 1 300 € |
| Ecole élémentaire Jules Guesde | Poursuite du remplacement des menuiseries | 37 500 € |
| Travaux de Plomb (Ecole Jules Guesde et Jean Vilar) | Réfection peintures | 43 000 € |
| TOTAL | | 1 221 900 € |